

## Pour un territoire propre, agréable à vivre et à respecter

---

Contribution du Conseil de développement

Validé à l'Assemblée plénière  
du 02 avril 2012



## **Le Conseil de développement de Plaine Commune**

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du Grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de Plaine Commune- existe depuis 2003.

**Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions.** Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

**Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile.**

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France.

## **Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune**

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

**Pour y participer :** contactez-nous ou téléchargez le dossier de candidature sur internet.

**Tous les travaux du Conseil de développement sont disponibles sur internet, sur un mini site mis à notre disposition par Plaine Commune**

<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>

**Pour toutes informations complémentaires**

Valérie Grémont  
Animatrice du Conseil de développement  
01 55 93 57 52 – 06 16 03 13 77

[conseil-developpement@plainecommune.com.fr](mailto:conseil-developpement@plainecommune.com.fr)

## Plan du document

### **I- Contexte et conditions d'élaboration de la contribution ..... p.3**

- 1) Saisine de Plaine Commune sur la propreté et auto-saisine sur la TEOM
- 2) Auditions et documents
- 3) Conditions d'élaboration et méthode de travail

### **II-Contribution du Conseil**

#### **1 / Eléments de constats et premières propositions..... p 4**

- 1-1./ La propreté comme un tout : de quoi parle-t-on quand il s'agit de propreté
- 1-2./ Géographie de la propreté et saisonnalité
- 1-3./ Jeter utile, jeter facile, jeter intelligent : une deuxième vie pour le déchet ?
- 1-4./ Qui salit ? Qui nettoie ? Responsabilités partagées.

#### **2 / Réponses à la saisine de Plaine Commune ..... p.10**

- 2-1./ L'importance accordée par les citoyens à la propreté
- 2-2./ Regard sur les services de Plaine Commune en faveur de la propreté
- 2-3./ Les actions de communication, l'information et de démocratie locale
- 2-4./ Le coût de la propreté !

#### **Annexes..... p.14**

- A./ La saisine de Plaine Commune
- B./ Les contributions du Conseil où la question de la propreté est abordée
- C./ Les personnes auditionnées
- D./ Les documents utilisés
- E./ Les membres du groupe de travail propreté du Conseil de développement

#### **Contributions individuelles..... p. 18**

#### **Synthèse des propositions ..... p.22**

## **I- Le contexte et les conditions d'élaboration de la contribution**

### **1) La saisine et l'auto-saisine du Conseil sur la propreté et la TEOM**

En décembre 2008, la communauté d'agglomération de Plaine Commune a planifié son action publique en adoptant un plan communautaire de la propreté.

Suite aux multiples difficultés rencontrées en matière de propreté sur l'espace public un crédit supplémentaire de 500.000 euros a été affecté au budget en 2010 (600.000 € en 2011) pour les actions sur la propreté et la mise en œuvre d'une campagne de communication affichant la propreté et le cadre de vie comme des priorités du projet communautaire.

Dans ce contexte, le Conseil de développement est saisi<sup>1</sup> en novembre 2009 pour donner son avis sur l'importance accordée par les citoyens à la propreté et pour être force de propositions sur :

- L'importance accordée par le citoyen à la propreté
- l'action des services communautaires en faveur de la propreté,
- l'accompagnement en matière de communication et d'information et de démocratie locale pour renforcer l'action de Plaine Commune.

Parallèlement, le Conseil de développement a souhaité dans son avis sur le budget 2010 s'autosaisir sur le coût d'enlèvement des ordures ménagères et l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La population ne comprend pas les raisons de la forte progression de cette taxe car elle n'en voit pas les effets dans la vie quotidienne. Cette question abordée au chapitre du coût de la propreté fait également l'objet de contributions individuelles.

C'est la première fois que le Conseil de développement est saisi sur une compétence de gestion et de proximité de la Communauté d'agglomération. Pour autant, la question des déchets et de la propreté a déjà fait l'objet de propositions du Conseil dans ses précédentes contributions (annexe B).

### **2) Les auditions et les documents**

16 personnes ont été auditionnées<sup>2</sup>. Le groupe de travail « propreté » a été élargi à l'ensemble des membres du Conseil lors des auditions.

Le Conseil de développement souhaite davantage articuler ses travaux avec les démarches participatives des villes. Dans cet esprit, il leur a proposé un échange de points de vue.

Les membres ont par ailleurs eu à leur disposition plusieurs documents<sup>3</sup>, dont certains sont disponibles sur le site Internet de Plaine Commune.

### **3) Les conditions d'élaboration et la méthode de travail**

La contribution a été travaillée au sein du groupe « propreté » composé de 19 personnes<sup>4</sup>.

Le groupe de travail s'est réuni à 11 reprises depuis mars 2010. Les travaux sur cette contribution ont été suspendus de septembre 2010 à novembre 2011.

La contribution a été discutée, amendée et validée en Assemblée plénière le 2 avril 2012.

Elle a été présentée au bureau communautaire du 22 novembre 2012 et sera diffusée le plus largement possible.

---

<sup>1</sup> La saisine est annexée à la contribution : annexe A

<sup>2</sup> Listée dans l'annexe C

<sup>3</sup> Recensés en annexe D

<sup>4</sup> La liste des membres est en annexe E

## **II- Contribution du Conseil**

**La propreté est un sentiment**, un ressenti **mais aussi un état de fait par son non respect**. La propreté de notre environnement passe par le ramassage et le nettoyage régulier des déchets, ordures ménagères, dépôts sauvages, papiers ou cartons au sol, canettes, journaux et prospectus jetés à terre, dessins sur les murs qui ne relèvent pas d'œuvres d'art, mégots, crachats, crottes de chien, par l'entretien de l'espace public ... et le respect des lieux de vie, des équipements ou monuments de la ville.

Selon la perception de chacun, il s'agit d'une demande de propreté ou de nettoyage de la saleté.

Si la propreté peut à l'occasion être considérée comme un « sentiment » ou comme un « ressenti », il n'en reste pas moins qu'elle est d'abord une réalité objective.

Cette **propreté** est le fruit de **deux grands groupes d'actions** :

1. les actions consistant à « **ne pas salir** » ;
2. les actions consistant à « **nettoyer** ».

**Schématiquement, on peut dire que « ne pas salir » est plutôt du ressort des citoyennes et citoyens et que « nettoyer » est plutôt l'affaire de Plaine Commune.**

Le Conseil de développement souhaite que les difficultés rencontrées par Plaine Commune pour « nettoyer », n'aient pas pour conséquence une culpabilisation des citoyennes et des citoyens qui seraient considéré-e-s comme étant incapables de « ne pas salir » sans une éducation adéquate, laquelle culpabilisation se traduirait alors par d'importantes dépenses de communication dont on mesure mal les effets tangibles. **La responsabilité est partagée pour fonctionner sur un territoire propre, agréable à vivre et à respecter**. Les solutions sont à construire ensemble en acceptant un diagnostic partagé de la situation. Par ailleurs, Plaine Commune doit s'interroger sur ces dysfonctionnements et y remédier, notamment avec davantage de transversalité entre ses services et en accordant de l'importance à la coordination des acteurs intervenants sur l'espace public.

**Deux actions de Plaine commune sont à différencier et doivent se coordonner** : l'enlèvement des **ordures ménagères et des encombrants** d'une part (couvert par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et financé par un budget annexe de Plaine Commune), et d'autre part, le **nettoyement de la voirie et des espaces et leur entretien** (financé par le budget principal de Plaine Commune).

### **1./ Eléments de constat et premières propositions**

#### **1-1./ La propreté comme un tout : de quoi parle-t-on quand il s'agit de propreté**

##### **a) Un tout pour les usagers du territoire**

Le sentiment de saleté ou de propreté concerne autant :

- **l'espace public**, indifféremment du gestionnaire (comme par exemple la voirie en charge de Plaine Commune ou les sorties et abords des autoroutes en charge de l'Etat),
- **les espaces publics clos ou semi-ouverts** (les parcs, les bords du canal Saint-Denis ou des berges de Seine, les parkings, les gares, les espaces verts des habitations collectives, ...),
- **les voies d'eau** (les déchets flottants sur la Seine ou le Canal Saint-Denis),
- **les terrains** en friches, les grandes emprises de la SNCF, des sociétés d'aménagements, ...
- **les chantiers** et ses abords. Ils sont nombreux sur le territoire au regard de la dynamique de projets enclenchée par la communauté d'agglomération.

**La saleté est horizontale et verticale**. La saleté horizontale renvoie à tout ce que l'on trouve au sol mais aussi sur l'eau ; la saleté verticale à l'affichage sauvage et les graffitis sur les murs et autres surfaces non nettoyées (mobillier urbain, souterrains, palissades).

Les dégradations des équipements et de l'espace public (parfois dues au vandalisme ou aux accidents) accroissent le **sentiment de laisser à l'abandon** et de saleté (arbres coupés non remplacés, pied d'arbres non entretenus, protection piétons manquantes, ...). **L'absence d'intervention dans un laps de temps raisonnable et le manque d'entretien régulier renforcent ce sentiment.**

L'ensemble donne une sensation de dégradation globale, un sentiment de saleté et d'insécurité, inégal selon les quartiers. L'aspect visuel a une grande importance dans la notion de propreté. Vis-à-vis des visiteurs, le territoire qu'ils traversent est sale et donne le sentiment d'être en chantier permanent où chacun fait ce qu'il veut indépendamment des règles collectives.

La propreté influence fortement le rapport qu'entretiennent les citoyens avec leur environnement et en affecte durablement la perception.

## **b) Un tout pour Plaine Commune**

La propreté inclut entre autres, le ramassage des ordures ménagères et la propreté de l'espace public. Ces deux **compétences sont réalisées en régie**, directement par Plaine Commune, **ou déléguées** à des sociétés (notamment la collecte et le traitement des ordures ménagères et des encombrants et dans une moindre mesure l'entretien des espaces verts).

Les prestations et les charges liées à la collecte et aux traitements des déchets sont principalement financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et constitue une recette pour Plaine Commune afin de financer le service de déchets. La compétence de propreté et de nettoyage de l'espace public est financée dans le budget principal de Plaine Commune. **Cette distinction dans les inscriptions budgétaires ne doit pas empêcher de concevoir la propreté comme un tout.**

La responsabilité de Plaine Commune pour assurer la propreté sur le territoire est peu lisible dans le bilan de l'action communautaire et donc pour les habitants et les usagers.

**Les actions menées sur la propreté sont associées au principe du plus communautaire**, un des principes qui a prévalu à la création de Plaine Commune. Le traitement des ordures ménagères en 2001<sup>5</sup> a été la première compétence transférée dans le domaine de la propreté. Elle a été un élément important pour expliquer à la population le principe du plus et du mieux communautaire. Cet argument a également été utilisé auprès de la population au moment où L'île-Saint-Denis et Stains ont rejoint Plaine Commune en 2003, après un référendum. De plus, cette période a coïncidé avec le transfert de la compétence « Espaces Publics » (voirie, entretien, propreté, espaces verts, fleurissement) à la communauté d'agglomération.

**Globalement, le double rôle de Plaine Commune dans l'émergence de projets et dans la gestion de proximité doit être plus lisible pour permettre aux habitants de s'inscrire dans une dynamique tout en ayant des réponses aux problèmes quotidiens, notamment sur la propreté de l'espace public.**

Les déchets ne sont jamais abordés en termes de projet mais toujours en termes de gestion. *Les déchets devraient faire l'objet d'un projet.*

*Le Conseil a par exemple proposé dans sa contribution sur l'éco-développement de **développer la filière économique de la récupération, du traitement et du recyclage des déchets.***

*Ainsi, il souhaite que la **valorisation des déchets** soit davantage développée et que la population soit mieux informée de la valorisation effectuée. Sont par exemple concernés les déchets incinérés pour le chauffage urbain ou à recycler tels le ferrailage, le mâchefer ou les déchets de chantiers. De même, il propose de **développer les ressourceries<sup>6</sup> et les déchetteries<sup>7</sup>.***

---

<sup>5</sup> Jusqu'en 2001, les communes ont assuré la collecte et la gestion des déchets produits par les habitants (appelés communément « déchets ménagers »), par quelques commerçants et petits industriels et par les services municipaux. Depuis 1er avril 2001, la compétence en matière de traitement des déchets a été transférée à Plaine Commune. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, elle se charge également de la collecte. Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la compétence « Espaces Publics » dont la propreté (avec la voirie, l'entretien, les espaces verts, le fleurissement ...) est transférée des villes à la communauté.

<sup>6</sup> **Une ressourcerie**, est un lieu où les particuliers peuvent venir déposer certains objets comme l'électroménager, les meubles, la quincaillerie, les livres, les textiles, la vaisselle, etc. S'ils sont encore en état de marche ou réparables, ces objets pourront

## **- Sur le ramassage des ordures ménagères**

La **mise en place du tri dans les villes** a été antérieure au transfert de compétences à Plaine Commune. Il en résulte que le code couleur pour la mise en place du tri sélectif est différent dans les 8 villes de l'agglomération. Cette disparité rend difficile la mise en place d'une communication unique, simple et lisible sur la communauté d'agglomération.

*Plaine Commune devrait **harmoniser sur l'ensemble du territoire la couleur des containers d'ordures ménagères et de tri sélectif**. Le Conseil de développement souhaite également que **le tri sélectif soit proposé à toute la population** (certaines cités ne sont toujours pas concernées).*

La **collecte du verre** en porte-à-porte existe sur une partie du territoire. Certains habitants de Plaine Commune en bénéficient et pas d'autres. Elle est coûteuse comparée à la collecte du verre aux points d'apports volontaires. Une partie de la collecte en porte-à-porte a été maintenue même si elle demeure peu rentable.

*Le Conseil de développement propose d'**harmoniser le système de ramassage du verre**. Il demande que soit estimé le coût de gestion d'une collecte en porte-à-porte généralisée.*

*Il souhaite que la Communauté d'agglomération influence pour revenir à la **consigne des emballages en verre**.*

**L'organisation de la collecte des ordures ménagères** n'est pas suffisamment lisible. Les horaires de passage ne sont pas systématiquement respectés. Certaines bennes empruntent les voies en sens interdit. Le nettoyage lié au ramassage des bennes n'est pas systématique. Certains commerçants (hormis les marchés) ont par exemple une collecte spécifique le week-end

*Le Conseil de développement souhaiterait que Plaine Commune fasse davantage **respecter les engagements des sociétés en charge de la collecte**. Il propose que soit étudié indépendamment :*

- 1. le retour à un service public de l'enlèvement des ordures ménagères effectué par des employé-e-s communautaires ;*
- 2. la possibilité de ramasser les ordures ménagères « partout, tous les jours », en associant cette mission à d'autres missions de vérification du bon « fonctionnement » de l'ensemble de l'espace public.*

Une benne compactrice, similaire à celle des ordures ménagères, collecte les encombrants. Les habitants s'interrogent sur la capacité à trier les encombrants ramassés en vrac.

Plaine Commune développe les **colonnes enterrées** destinées au ramassage des ordures ménagères, des emballages ménagers et du verre pour l'habitat collectif:

*Le Conseil de développement souhaite que l'Agglomération **expérimente et évalue avec les utilisateurs ce nouveau dispositif avant de le généraliser**. Il demande qu'un dispositif particulier soit étudié pour les personnes âgées.*

---

être réemployés, dans le cas contraire ils seront orientés vers les filières de recyclage ou élimination. Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, la ressourcerie est un acteur dans le domaine des éco-activités. Sur le plan environnemental, elle permet de détourner certains flux de déchets aujourd'hui envoyés en centre d'enfouissement ou dans les usines d'incinération. Sur le plan social, elle permet de développer l'emploi et la réinsertion des personnes en difficulté et de leur favoriser l'accès à des biens de consommation à un prix modique.

<sup>7</sup> Les **déchetteries** permettent aux habitants de déposer les déchets autres que les ordures ménagères (les déchets ménagers spéciaux, les huiles de vidange, les pneus, les batteries, les gravats inertes, le bois, les déchets verts, les métaux, les textiles, le verre, les cartons...). Certains produits sont recyclés.

## **- Sur le ramassage des encombrants et les déchetteries**

**La nouvelle organisation de la collecte des encombrants** début 2010 a fait l'objet d'un marché public sur tout le territoire. Elle a été réduite à un passage mensuel (contre parfois 2 antérieurement). Une collecte sur rendez-vous 15 jours après pour les collectifs est possible pour ceux qui en font la demande.

*Le Conseil de développement souhaiterait que le passage d'un **ramassage mensuel des encombrants** au lieu de deux **fasse l'objet d'une évaluation** notamment sur la quantité déposée sur les trottoirs en dehors des périodes de collecte. De fréquents débordements sont constatés.*

**La collecte des appareils électroniques et électroménagers** mélangés aux encombrants n'est plus effectuée en porte-à-porte. Les appareils ne sont plus ramassés dans les bennes pour ne plus être écrasés au compactage et faciliter leur recyclage mais également pour éviter de répandre les gaz ou liquides polluants qu'ils contiennent. Ils doivent être déposés en déchetterie par un apport volontaire.

Cette **nouvelle organisation** concernant les encombrants découle des orientations du Grenelle de l'environnement pour réduire le coût de la collecte et améliorer le tri en distinguant davantage les différents objets. **La population n'a pas suffisamment été informée de ce changement important.**

*Le Conseil de développement souhaite qu'une **alternative soit proposée aux personnes non motorisées pour se rendre à la déchetterie** pour déposer leurs encombrants.*

**L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants. Les Règles d'accès des entreprises** font débat au sein du Conseil. Certains souhaitent limiter l'accès aux voitures de particuliers et renforcer la vigilance afin d'éviter que des entreprises ne se "déguisent" en habitants pour éviter de payer la mise en décharge. D'autres estiment que c'est un moindre mal dans la mesure où les encombrants représenteront in fine des dépôts sauvages sur les trottoirs.

## **- Sur le nettoyage**

**Au-delà du nettoyage important effectué, les membres du Conseil de développement constatent des carences et des dysfonctionnements. Le manque de transversalité entre les services du nettoyage, de la voirie et des espaces verts ainsi qu'avec les intervenants privés et publics sur l'espace public est important.**

Ainsi, un trou sur le trottoir non rebouché peut voir s'accumuler beaucoup de détritiques pendant des mois. Des pieds d'arbres insuffisamment remblayés voient s'accumuler les détritiques. Des clôtures défectueuses laissent passer les détritiques sur les terrains. Les arbustes mal taillés des clôtures des propriétés gênent le passage sur les trottoirs. Les chantiers salissent l'espace public sans le nettoyer. Les épaves et la mécanique sauvage sont nombreuses. Les caniveaux (et parfois les égouts) sont le déversoir d'huile de vidange, de béton ... Les agents de Plaine Commune en charge du nettoyage sur le territoire sont contraints dans leurs tâches par toutes ces difficultés.

*Le Conseil de développement propose la mise en place **d'interventions ponctuelles dans des endroits ciblés** pour mettre en pratique la nécessaire pugnacité et transversalité afin de rendre un endroit propre (par exemple nettoyer un endroit dans un quartier, mobiliser l'ensemble des intervenants concernés) et y revenir systématiquement pour qu'il soit toujours propre).*

*Il propose que les agents **du nettoyage qui le souhaitent soient responsabilisés** pour faire intervenir sur ces dysfonctionnements.*

**Pour autant, les habitants ont besoin de plus d'informations.** Ils doivent **savoir à quoi Plaine Commune s'engage** : quand leur rue est nettoyée, de façon hebdomadaire et dans le cas des grandes lessives. Cette information créerait du systématisme « aujourd'hui, on nettoie » et rendrait plus lisible l'intervention de Plaine Commune.

*Dans cet esprit, les habitants doivent disposer de plus de **précisions sur le passage du nettoyage** et être informés des changements inhabituels pour **ancrer les habitudes.***



De même, l'**information sur les jours de « grandes lessives »** mériterait davantage qu'un arrêté municipal (au logo de la ville) pour interdire le stationnement.

Concernant les **dépôts sauvages**, le Conseil de développement demande que les lieux de dépôt, ainsi que les friches soit clôturés efficacement, qu'une maintenance des clôtures soit assurées. Il souhaite que des solutions d'engazonnement, développées dans certaines villes, soient généralisées pour inciter au respect du lieu. Enfin, il demande **une verbalisation plus importante des contrevenants** et des responsables des propriétés non entretenues et transformées en dépôts sauvages.

Le Conseil de développement demande que **l'équipement en poubelles de rue soit régulièrement entretenu** (cerceaux, élastique). De même, il faut que **tout nouvel équipement** (abribus, écoles, médiathèques, nouvelles rues) **soit systématiquement équipé de poubelles de rue**.

Il souhaite, par ailleurs, que **le tri sélectif soit étendu à l'espace public** dont les trottoirs, avec un accompagnement en termes d'information.

Enfin, des **alternatives au nettoyage** peuvent être trouvées en engazonnant certains terrains ou en offrant des lieux d'expression (artistiques ou d'informations associatives) évitant ainsi dépôts ou affichage sauvages.

## **1. 2./ La géographie de la propreté et la saisonnalité**

Le sentiment de propreté du territoire ne semble pas être le même selon les villes ou les quartiers.

**Des échanges d'expériences entre les différentes Unités Territoriales de Plaine Commune** sont souhaitables régulièrement.

**La propreté n'est pas identique selon les quartiers.** Certains sont plus fréquentés que d'autres : Les gares, les marchés, les établissements scolaires et universitaires, les espaces verts de détente, les abords des centres commerciaux, le Stade de France, tous les lieux à forte fréquentation.....

Le Conseil de développement souhaite **une répartition des moyens différenciée tant en fréquence qu'en équipements**.

Il propose que soient identifiés sur le territoire de Plaine Commune les nombreux chantiers, terrains vagues, friches (souvent laissés à l'abandon en terme d'entretien) ou grandes infrastructures (chemin de fer ou sorties d'autoroutes) et les lieux recevant du public (équipements sportifs, salle de congrès).

Une **cartographie précise et indexée des points durs** permettrait d'affecter des moyens, de déterminer la meilleure fréquence d'intervention et/ou de mobiliser les propriétaires indécis.

Il est proposé

- ⇒ d'être attentif aux problèmes des saisons (les feuilles mortes ou les fruits des arbres sur le trottoir et pouvant entraîner des chutes),
- ⇒ de rappeler annuellement aux habitants les obligations qui incombent aux riverains : déneiger, sabler devant les portes,
- ⇒ de préciser les lieux d'approvisionnement en sel industriel pour le déneigement,
- ⇒ d'inventer des solutions pour les personnes âgées et handicapées physiques pour le déneigement qui leur incombe,
- ⇒ de s'interroger sur la variété d'arbres à planter en ville particulièrement en fonction des fruits qui tombent et engendrent une chaussée sale et glissante ou des arbres à racines superficielles qui détériorent le revêtement des trottoirs,
- ⇒ d'adapter l'organisation et le matériel quand la fréquentation des espaces verts augmente aux beaux jours, en prenant en compte les salariés qui y déjeunent.

### **1.3./ Qui salit ? Qui nettoie ? Responsabilités partagées**

**Du respect du cadre de vie des habitants dépend le maintien de la propreté publique.**

Outre les agents de Plaine Commune et les ripeurs, le nettoyage du territoire incombe aussi aux gardiens d'immeubles, bailleurs, propriétaires, syndicats de gestion, syndicats de copropriété, grandes surfaces, marchés, hôtels et gestionnaires d'équipements publics, entreprises de BTP effectuant les chantiers et leurs maîtres d'ouvrage.

Les dispositifs particuliers (comme la **Gestion Urbaine de Proximité** -GUP mis en place dans les quartiers de rénovation urbaine ou le comité de suivi de la démarche quartier de la Porte de Paris) ont retenu l'attention du Conseil de développement. Ils permettent de **solutionner la transversalité** nécessaire pour que chacun intervienne selon ses responsabilités et d'**associer les habitants** au respect des lieux (avec par exemple les **diagnostics en marchant**).

*Le conseil de développement propose :*

- *d'étendre l'esprit des GUP aux territoires non concernés par la rénovation urbaine,*
- *de faire perdurer les GUP après la fin du dispositif de Rénovation Urbaine (ANRU),*
- *de généraliser les « diagnostics en marchant », sur les questions de propreté (avec un suivi et l'élaboration de solutions et propositions),*
- *d'inventer de nouvelles solutions avec la mise en place de régies de quartier,*
- *d'intervenir après les signalements de la population ou des élus et de faire un retour plus systématique à la population notamment quand il y a un délai conséquent pour l'intervention.*

Plusieurs problèmes récurrents sont mis en avant tel que le **ramassage des ordures** pour lequel un **suivi des prestataires** doit être effectué par Plaine Commune.

*Le conseil propose des pénalités quand il y a non-respect du cahier des charges.*

Les personnes susceptibles de salir ou dégrader le territoire ne sont pas uniquement les habitants. Il faut **prendre en compte l'ensemble des usagers du territoire** :

- Les entreprises et artisans,
- Les "consommateurs du territoire" (salariés, gens de passage, touristes, sportifs, ...),
- Les commerçants,
- Les utilisateurs des transports en commun, ...

Le problème des **déchets des commerçants**, souvent volumineux déposés sur le trottoir devant leur boutique, est répétitif. Depuis qu'il est interdit de fumer dans les lieux clos, les mégots des clients des bars et restaurants transforment les trottoirs en cendrier géant.

*Le conseil de développement propose de :*

- *sensibiliser les commerçants à la propreté ;*
- *rappeler aux commerçants leur obligation de nettoyer sous peine de sanctions ;*
- *verbaliser davantage les commerçants pour dépôts sauvages sur la voie publique ;*
- *demander aux bars et restaurants d'installer des cendriers extérieurs, comme le font déjà quelques entreprises.*

**La responsabilité de la propreté du territoire est partagée entre ses habitants, ses usagers et Plaine Commune. La communication et la prévention pour moins salir doit tous les concerner.**

**Les déchets liés aux évènements festifs ou sportifs sont importants.** Après les évènements, les lieux sont souvent laissés dans un très sale état. Le Conseil souhaite que Plaine Commune soit plus **offensif en matière de prévention**. Il demande que l'agglomération mobilise les responsables d'évènements (comme le Stade de France ou les fédérations sportives) y compris pour engager un travail sur une norme ISO 2021 (comme cela a été le cas pour l'organisation des jeux olympiques).

## **1.4./ Jeter utile, jeter facile, jeter intelligent : une deuxième vie pour le déchet ?**

Afin de **réduire la production des déchets**, il est indispensable de réfléchir à leur réutilisation, transformation et/ou recyclage : cela permet au produit d'avoir un deuxième usage, voire plusieurs usages jusqu'au déchet ultime.

Le **tri sélectif devrait également être mis en place dans toutes les administrations** et tout particulièrement dans les écoles. *Le Conseil de développement réitère sa demande d'installer une poubelle de tri sélectif « bleue » dans toutes les salles de réunions de Plaine Commune et rappelle que « donner l'exemple » ou « balayer devant sa porte » est la première marche d'une communication en direction des citoyennes et citoyens du territoire.*

En ce qui concerne la **deuxième vie du produit** il faut promouvoir la présence des points relais, comme des ressourceries.

*Le Conseil de développement souhaite que la création et implantation sur le territoire de petites entreprises recyclant ou utilisant les déchets soient favorisées.*

*Il propose d'inciter les habitants des zones pavillonnaires à recourir au compost. Un bilan de la mise à disposition par Plaine Commune de bacs à compost est demandé.*

*Le Conseil souhaite que des actions importantes soient menées pour sensibiliser à la réduction des déchets (emballages, suremballages, sacs en plastiques, ..). Il faut afficher des orientations fortes, y compris en développant des slogans : « Je laisse les suremballages dans le magasin ». De même, le Conseil demande que Plaine Commune se rapproche des associations nationales d'élus, de commerçants et de consommateurs afin que les propositions soient entendues.*

## **2- Réponses à la saisine de Plaine Commune**

Plaine Commune a interrogé le Conseil de développement sur trois points :

**Quelle importance les citoyens attribuent-ils à la question de la propreté** dans leur quotidien, en leur qualité d'habitants, de personnes travaillant et circulant sur le territoire ?

Suite aux difficultés rencontrées, quel regard peut être porté **sur l'action des services de Plaine Commune en faveur de la propreté ?**

Pour aboutir à des progrès notables en matière de propreté, il est nécessaire **d'accompagner le travail quotidien des services par des actions de communication**, d'information, et de **démocratie locale en direction des citoyens**. Dès lors, comment faire pour que ces différentes approches se renforcent mutuellement ?

**Le Conseil de développement souhaite par ailleurs attirer l'attention sur les coûts de la propreté.**

Des éléments de réponse et des propositions sont faites dans les chapitres précédents, notamment sur le fait que la propreté est considérée comme un tout par les usagers du territoire et doit être considéré comme telle par Plaine Commune.

### **2.1./ Sur l'importance que les citoyens attribuent à la question de la propreté**

**Les questions de propreté concernent le quotidien des personnes. En cela elles sont importantes.** Un territoire sale, renvoie une image négative y compris sur la population qui y habite.

La propreté est une notion relative qui reflète le mode de vie d'une société humaine à une époque donnée. Sur notre territoire où vivent et travaillent ensemble plus de 100 nationalités différentes la perception que chacun porte à la propreté n'est ni uniforme ni homogène : seule une éducation, une prise de conscience individuelle et une responsabilité collective éviteront la dégradation de notre espace de vie commun.

Les comportements des habitants et des usagers du territoire sont à remettre en question. Il y a une **nécessité d'adapter le service public mais la population et les usagers doivent également s'investir.**

Au demeurant, ceux qui s'investissent, notamment dans les démarches participatives, doivent **obtenir des réponses de la part de Plaine Commune face aux interpellations en termes de propreté.**

## **2-2-/ sur l'action des services de Plaine Commune en faveur de la propreté**

La **population a considérablement augmenté** sur Plaine Commune. Cette densification qui est le fruit d'une volonté politique a une **forte incidence sur la fréquentation des lieux, leur propreté et les moyens à adapter et à déployer.**

Les habitants constatent une dégradation de la propreté par rapport à l'époque où chaque ville la gérait elle-même. L'accumulation d'une multitude de dysfonctionnements conduit à un sentiment général de saleté. **Le transfert de compétences avec la création d'unités territoriales avec une faible relation au siège de Plaine Commune ne semblent pas complètement réussi.** La mutualisation dans ce domaine (à l'exception du matériel de nettoyage et d'entretien rénové et acquis à un coût plus avantageux) n'est pas évidente.

**Pour les habitants, les solutions demandées et à apporter sont souvent renvoyées à Plaine Commune comme si l'agglomération était un intervenant extérieur à la ville.**

Les villes soutiennent ou favorisent les initiatives citoyennes et publiques palliant les dysfonctionnements communautaires et le manque de transversalité. La suppression des anciens cantonniers semblent être remplacée par la mise en place des gardes de l'environnement.

**Plaine Commune doit s'interroger sur ses dysfonctionnements et y remédier.** Les dysfonctionnements concernant les ordures ménagères, le tri sélectif, les encombrants, les déchetteries et le nettoyage sont détaillées dans la première partie de la contribution. Plaine Commune doit marquer une volonté politique plus affirmée en étant davantage systématique dans ses actions et son information.

Des **actions de Gestion Urbaine de Proximité** peuvent être mises en place dans toutes les villes et les quartiers avec l'aide des habitants ou par les responsables des démarche-quartiers ou des conseils de quartier, avec l'aide d'habitants (ou de régie de quartier) qui devront prendre le relais pour que le système perdure.

Un **responsable de la tenue de chantiers** sur l'ensemble du territoire avec une capacité de verbalisation est impératif au regard de la quantité importante de chantiers prévus sur le territoire.

## **2-3-/ Sur les actions de communication, d'information et de démocratie locale**

La communication gagnera en efficacité avec une organisation de la propreté plus simple et homogène sur le territoire, notamment pour le tri sélectif ou sur les limites intercommunales.

**Une information plus simple, plus régulière et uniforme, plus pédagogique et plus concrète sur « comment ça marche ? » faciliterait la vie des habitants.** Par exemple, les membres du Conseil, après avoir compris comment fonctionne « Allo Agglo » sont convaincus de devoir l'utiliser davantage. Dans le même esprit, les autocollants distribués avec le guide du tri sur le jour des sorties des bacs d'ordures ménagères est une information très pratique. Il faut donner plus d'importance aux explications dont on a besoin les gens pour participer à la propreté.

La **mise à jour du guide de la propreté** est demandée ainsi que son accès depuis le site Internet de Plaine Commune. L'actualisation du guide du tri 2011 est nécessaire. Il doit être simplifié et davantage imagé. Il devrait être complété d'informations sur les jours de nettoyage de la voirie.

Il est nécessaire de **palier le manque d'informations régulières** des habitants par l'intermédiaire des journaux des villes. Cela est insuffisant et doit être complété par une information de Plaine Commune, notamment sur la voirie les jours de grande lessive.

Globalement, il faut **informer les citoyens sur l'intérêt économique de bien jeter** (pour eux) et non seulement de l'intérêt écologique. Par exemple, les informer du lien entre leurs déchets et la valorisation des déchets pour le chauffage des habitations.

Les membres souhaitent **une information grand public autour de la propreté et du cycle du déchet** du particulier à la déchetterie, et des conséquences concrètes des nouvelles réglementations issues du Grenelle de l'environnement.

L'information en termes de signalisation verticale pour **indiquer les lieux de déchetterie** devrait être plus importante. Le changement d'horaires devrait faire l'objet d'une communication grand public.

Le Conseil de développement propose que les habitants soient **sensibilisés à la seconde vie du produit recyclé** en lien avec le projet d'une ressourcerie. Il propose qu'un appel à projet auprès d'entreprises d'insertion du territoire soit réalisé.

Afin de **sensibiliser les habitants sur l'intérêt de trier** dès le foyer, le Conseil propose que Plaine Commune organise, avec des professionnels (Eco Emballages), des démonstrations lors des manifestations telles que les fêtes des villes et rediscute des problèmes qu'engendre le tri chez soi. Ces échanges devraient également être organisés dans les démarches participatives quartier.

La **sensibilisation passe par les enfants et les écoles**. Le respect de l'homme et de son environnement, le respect des institutions, le respect des équipements, le cycle des déchets et le tri, etc... pourraient faire l'objet d'interventions de professionnels pour donner du sens au civisme (l'Eco-Parlement des Ecoliers à Saint Denis est en ce sens une bonne initiative).

- il faut apprendre à trier
- il faut apprendre à ne pas gaspiller
- il faut apprendre à réutiliser
- il faut s'habituer à être plus solidaire, donner, ne pas jeter systématiquement
- Il faut apprendre à acheter utile

Dans la démarche de Gestion Urbaine de Proximité, une action pourrait insister sur la formation à la citoyenneté et à la responsabilité. De même, la formation des nouveaux copropriétaires de revenus modestes à la gestion de leur copropriété dispensée par l'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) est une bonne initiative.

Les 5 commandements du citoyen des villes !

- Dans la corbeille de propreté, tes papiers et chewing-gum, tu jetteras
- Les crottes de Mirza, matin et soir, tu ramasseras
- En automne et en hiver, ton trottoir, tu balayeras
- Dans une petite boîte, tes mégots, tu mettras
- Tes déchets tu trieras et tu recycleras

Il est proposé de **communiquer sur le nettoyage qui incombe à toutes et à tous,**

- en partie à la ville ou l'agglomération  
Le nettoyage des rues, l'enlèvement de voitures, de gravats incombent aux services concernés des villes et de l'agglomération. Tous ces coûts sont imputés au contribuable qui paiera de plus en plus cher. A moins que les coûts de valorisation ne dégrèvent ensuite nos taxes.
- pour une autre partie, à tout un chacun  
Il faut considérer que l'espace n'appartient pas qu'à soi et qu'on y fait uniquement ce qu'on veut. Il ne faut pas considérer que ce sont toujours les autres qui doivent nettoyer derrière soi : Il faut "balayer devant sa porte" !

Pour autant, au-delà de l'information, **le systématisme de Plaine Commune doit être de rigueur dans la relation avec les habitants**. Ainsi, Allo Agglo doit respecter ses engagements quand le système propose de rappeler la personne ayant fait un signalement. **Le temps pris avec les habitants pour leur expliquer quand et comment le problème sera résolu n'est pas du temps perdu**. Il est le gage de confiance dans le système d'alertes mis en place. Il permettra également de restaurer des relations tendues avec les agents de propreté exerçant sur la voirie.

L'information sur l'existence de solutions collectives (heures de ramassage, déchetterie, ..) réduira d'autant les solutions individuelles (dépôts sauvages sur trottoirs d'habitants ou d'entreprises, ..).

De même, dans le registre des **démarches participatives**, les questions de propreté font l'objet d'interpellations et de propositions récurrentes. Elles s'invitent souvent à l'ordre du jour des démarches quartiers. Le Conseil souhaiterait un **bilan de la prise en compte des remarques et propositions des démarches participatives** par les services de Plaine Commune. Il appuie le diagnostic partagé réalisé conjointement sur les équipements en poubelles, dysfonctionnements et points durs entre les services et les habitants de la démarche quartier de la Porte de Paris. Il demande que de tel diagnostic soit généralisé avec l'ensemble des démarches participatives.

## **2-4 /- les coûts de la propreté !**

**Le coût supporté par l'intercommunalité (et les habitants) sur l'enlèvement des ordures ménagères est important et en augmentation.**

La mutualisation et la nouvelle organisation au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 pour le ramassage des ordures ménagères, des déchets et des encombrants aurait dû conduire à une baisse des coûts. Cette économie doit être quantifiée et plus lisible pour les habitants. La Communauté doit communiquer sur l'amélioration du service.

Les coûts des déchets vont être de plus en plus élevés parce que l'incinération est une méthode de plus en plus utilisée. A long terme, une diminution des coûts est attendue, grâce aux filières de récupération, de réutilisation ou de recyclage mises en place progressivement.

Les **entreprises de ces filières doivent être soutenues** pour s'établir et obtenir des aides et des homologations pour suivre les normes réglementaires et de sécurité.

La valorisation des produits d'incinération (au travers du chauffage urbain, de la réutilisation des mâchefers, du déferailage, etc.) devrait contribuer aussi à une diminution de la TEOM (dont le montant payé est déconnecté du service rendu).

Les dépenses de fonctionnement de la collecte et du traitement des ordures ménagères s'élèvent à 36 millions d'euros en 2010 incluant les dépenses du personnel affecté à la collecte (32 M€ en 2008). La TEOM représente une recette de 36 M€ en 2010.

Le coût moyen de la collecte et du traitement est de 105 euros/an/habitant en 2010.

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un impôt** local institué par le groupement de commune qui assure la compétence collecte. Elle est recouvrée par le Trésor Public, qui lui en restitue le produit qui devient une recette pour la collectivité.

Elle est calculée en fonction de la valeur locative du foncier bâti. Elle est injuste dans la mesure où elle n'est pas liée au revenu des habitants. La taxe étant un impôt, elle reste due même si le contribuable n'utilise pas le service.

Le Conseil de développement propose une **concertation pour un autre système de financement des ordures ménagères**. Les limites de la TEOM réside dans le fait qu'elle ne prend pas en compte le coût réel du traitement des ordures ménagères. **Les habitants contribuables ont besoin de savoir pourquoi cela coûte autant et comment cet impôt va évoluer.**

Globalement, **Plaine Commune doit communiquer sur le coût lié à la propreté** : ramassage, traitement des ordures ménagères et nettoyage.

## ANNEXES

### Annexe A



Saint-Denis, le 12 novembre 2009

Le président

Mme Françoise CARAYON  
Présidente  
Conseil de Développement de Plaine Commune  
21 avenue Jules Rimet  
93 218 SAINT-DENIS Cedex

Objet : Saisie du Conseil de Développement sur les questions de propreté et la mise en œuvre du Plan communautaire de la propreté

Madame la Présidente,

La Communauté d'Agglomération de Plaine Commune a adopté en décembre 2008 son plan communautaire de la propreté (PCP) comportant sept axes de travail :

- Accroître la mutualisation des moyens logistiques et renforcer la présence des agents sur le territoire
- Prendre en compte les nouveaux rythmes de la ville en renforçant la présence des personnels en fin de semaine
- Faire évoluer les organisations pour agir le plus globalement possible
- Etablir une nouvelle relation avec les acteurs de la propreté urbaine (prestataires, bailleurs, habitants, usagers, commerçants).
- Poursuivre les actions visant à faire respecter le règlement de collecte des déchets notamment en renforçant la surveillance des dépôts sauvages et leur verbalisation
- Communiquer en appui des actions menées par les unités et la direction de la propreté
- Développer les actions de sensibilisation, de prévention et d'éducation dans les écoles

Face aux difficultés récurrentes rencontrées en matière de propreté sur l'espace public, il a été décidé, lors du bureau délibératif du 21 octobre 2009, d'affecter des crédits supplémentaires (500 000 €) au budget 2010 pour la réalisation du plan communautaire de la propreté et la mise en œuvre d'une campagne de communication. La propreté et le cadre de vie ont donc été identifiés comme une des priorités du projet communautaire pour 2010.

Au-delà de l'action menée en ce sens par Plaine Commune, il est fondamental de mobiliser tous les acteurs concernés sur cette démarche : la propreté influence fortement le rapport qu'entretiennent les citoyens avec leur environnement et en affecte durablement la perception. Or malgré les moyens importants déjà déployés pour la mise en œuvre de cette compétence de proximité, les interpellations de la population demeurent nombreuses.

Il est donc essentiel à nos yeux d'associer à cette réflexion le Conseil de Développement, lieu de concertation et de débat de la société civile de la Communauté, afin qu'il puisse être force de propositions sur les questions de propreté, notamment sur plusieurs axes :



• **Quelle importance les citoyens attribuent-ils à la question de la propreté** dans leur quotidien, en leur qualité d'habitants, de personnes travaillant et circulant sur le territoire ?

• Suite aux difficultés rencontrées, quel regard peut être porté **sur l'action des services de Plaine Commune en faveur de la propreté** ?

• Pour aboutir à des progrès notables en matière de propreté, il est nécessaire d'accompagner le travail quotidien des services par des actions de communication, d'information, et de démocratie locale en direction des citoyens (cf. balade urbaine du 9 décembre « c'est du propre »). Dès lors, **comment faire pour que ces différentes approches se renforcent mutuellement** ?

Dans l'attente de votre réponse, et vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre requête,

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée

*Amicalement -*

Le Président,



Patrick BRAOUEZEC  
Député



## **Annexe B : Les contributions où les questions de la propreté ont été abordées**

- « *L'écodéveloppement* », janvier 2008
- « *Le plan climat et les politiques de développement durable* » en janvier 2010
- « *Le budget 2010* », novembre 2009
- « *L'identité du territoire, la Communauté d'agglomération Plaine Commune et la place de cet ensemble dans la métropole du Grand Paris* »
- « *Le projet de Grand Paris et l'avenir de la Métropole Francilienne* », octobre 2008

Les contributions sont disponibles sur internet

<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/les-travaux/les-contributions/>

## **Annexe C : Liste des personnes auditionnées**

- Le 22 mars 2010, **Présentation du Plan Communautaire de la propreté de Plaine Commune** par Robert FIGUERAS Directeur de la propreté et du cadre de vie, Denis RONDEAU Adjoint au Directeur et chef de service exploitation en présence de Roland BOUVARD Directeur Général des Services Techniques de Plaine Commune.
- Le 10 mai 2010, **Présentation des premières rencontres franco-brésilienne déchets et citoyenneté** de novembre 2009 par Céline DAVIET chargée de mission pour les relations internationales au Cabinet de Plaine Commune; Louisa CRISPE de la fondation France Liberté.
- Le 26 mai 2010, **la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), présentation** par Robert FIGUERAS, Directeur de la Propreté et du Cadre de vie de Plaine Commune
- Le 27 septembre 2010, **présentation du projet de plan de communication de Plaine Commune sur la propreté** par Martine PERROT Directrice de la communication et des partenariats culturels de Plaine Commune et Gregory MORIN, chargé de projet à la direction de la Communication.
- Le 29 novembre 2011, **Présentation du fonctionnement d'une Unité Territoriale** par Jean-Claude BARK directeur de l'unité territoriale propreté et cadre de vie d'Epinay-sur-Seine
- Le 1<sup>er</sup> février 2012, **Présentation de la Gestion Urbaine de Proximité mise en place dans les quartiers en rénovation Urbaine** par Emilie PACUSZKA, Chargée de mission coordination de la Gestion Urbaine de Proximité, Aissatou SACKO sur le fonctionnement à Stains et Marie Sophie BAGGIO à Pierrefitte.
- Le 6 mars 2012, **audition des démarches quartiers sur leurs activités liées aux questions de propreté**, avec l'intervention de :
  - o Adolphine KOULOUNDA, Présidente de l'amicale CNL du Moulin neuf à Stains qui a participé aux chartes des cages d'escalier et aux journées environnement,
  - o Christine BOURBOUZE, Directrice de la démarche quartier Porte de Paris / Stade de France à Saint-Denis sur la mise en place d'un comité de suivi sur les questions de quotidienneté,
  - o Jean Paul GRANDIN, habitant issu d'une démarche quartier d'Epinay, impliqué dans un groupe environnement pour la mise en place d'une sensibilisation à la lutte contre les déchets,
  - o Cyril MELOT Directeur de la citoyenneté et du développement local qui évoquera la place du garde de l'environnement sur la commune de l'Île Saint-Denis.
  - o des démarches quartiers d'Aubervilliers : David SYLVAIN du Comité de quartier Robespierre Cochenec Peri, El Hakym MADANI de la Maison de quartier du Landy, Mohamed MELIANI du Comité de quartier Carnot - République - F. Gemier et Claude DEVOUCOUX, Comité de quartier Villette 4 chemins.
- Le 19 mars 2012, **rédaction et finalisation de la contribution**

Parallèlement, le Conseil de développement a eu le 6 septembre 2007 une **présentation du projet de dispositif « allo aggro »** avant sa mise en service public, par Robert Figueras, directeur de la propreté et du cadre de vie à Plaine Commune.

Le Conseil a également été convié à participer au séminaire de Plaine Commune sur la propreté le 30 mars 2007 avec une rencontre avec les agents de la propreté sur site (quartier de la gare à Saint-Denis, des soldeurs à Aubervilliers, d'une cité,) et la participation à 4 tables rondes sur la demande de propreté – l'usage de l'espace et le respect des règles – l'espace public, lieu d'interaction entre les individus et la collectivité.

## **Annexe D : Documents auxquels le Conseil de développement a eu accès**

- le Plan Communautaire de la propreté
- **le mensuel « en Commun »** de mars 2010 qui fait sa *Une* sur « les premiers de la nouvelle collecte – le système de ramassage, mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, s'est fait dans la douleur » avec un article sur les durs débuts de la nouvelle collecte »,
- **le bulletin du bureau communautaire** N° 87 du 10 février 2010 consacrant un article au dossier la « propreté »
- **questions pratiques**, sur le nouveau guide de la collecte par villes, le fonctionnement des déchetteries,
- l'Atlas de l'environnement de Plaine Commune – Livre IV, Chapitre 5 « Déchets et propreté urbaine » 2006
- **Bilans d'activités de la collecte et du traitement des déchets** « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public » 2008 et 2010
- le rapport des premières **rencontres franco-brésiliennes « Déchets et citoyenneté »** réalisé en novembre 2009
- le rapport sur la Gestion Urbaine de Proximité GUP du 8 septembre 2010 et le Bilan actions GUP de l'unité territoriale de renouvellement urbain 2011
- Projet de flyer des habitants de la démarche quartier d'Epinay sur Seine.

## **Annexe E : Liste des membres du Conseil de développement ayant participé**

19 personnes issues des différentes familles composant le Conseil ont participé à l'élaboration de cette contribution :

Harouna BATILLY, Linda BERTILI, Alain BOULANGER, Françoise CARAYON, Germinal EGIDO, Françoise HOLZAPFEL, Hélène LAMARTINIE, Eugénie MARQUES, Nicole MARTELLY, Damien MARTINEAU, Michel PICHON, Jean Yves PERRIER, Anne ROYER, Thierry RUYER, Véronique SAINT AUBIN, Marie-France SANTONI BORNE, Edmond SERISIER, Claude SCHENINGER, Martine TIERCELIN

## **Annexe F : Eléments sur le Plan Communautaire de la propreté de Plaine Commune**

La présentation du Plan Communautaire de la propreté aux membres du Conseil a permis de faire un point des étapes importantes. Les grandes lignes abordées ont été :

- Le plan communautaire du nettoyage qui vise à harmoniser par le haut les niveaux de propreté et de nettoyage des 8 villes.
- L'état des lieux, effectué sur les différents axes d'intervention du plan communautaire de nettoyage tels que le renouvellement et la modernisation du parc de matériel et la mise en œuvre d'un plan de formation de personnels.
- Les limites de cette politique : une visibilité réduite de l'action de la propreté, notamment par les habitants.
- Le plan communautaire de la propreté et la démarche adoptée pour la mise en œuvre,
- Les actions complémentaires mises en place dont l'enveloppe supplémentaire de 675 000 euros en 2010, et le renforcement de la politique de sanction.

## Contributions individuelles

### Thierry RUYER sur la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères »

---

La population a compris petit à petit que « les poubelles » sont du ressort de la Communauté d'agglomération. Cependant elle comprend mal l'existence de la « Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères » car :

1. elle est perçue comme un « Impôt Plaine Commune hypocrite », c'est-à-dire **qui ne dit pas son nom**, puisqu'il est souvent proclamé que la Communauté d'agglomération ne ponctionne pas les habitants ;
2. elle est perçue comme un « Impôt injuste » car elle ne tient pas compte des revenus des habitants ;
3. elle a fortement augmenté ses dernières années dans plusieurs des Villes alors même que la Communauté d'agglomération avait été vendue aux habitants comme un outil institutionnel qui allait permettre de réaliser des « économies d'échelle », c'est-à-dire des économies tout court. **Cerise** sur le kouign-amann, les habitants constatent parallèlement à cette importante augmentation de la taxe une dégradation du service qu'ils connaissaient autrefois.

Je vous propose donc :

1. la suppression de la T.E.O.M, et la répartition du manque à gagner sur les autres impôts qui existent déjà et qui prennent en compte les revenus des habitants ;
2. conséquemment, la réintégration de « l'Enlèvement des Ordures ménagères » dans le Budget général de Plaine Commune, et donc la disparition du Budget annexe, redonnant ainsi du même coup à cette action de la Communauté d'agglomération toute sa dimension **politique**.

### **Martine Tiercelin**

#### sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la redevance incitative

---

Le coût d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères est récupéré par les collectivités locales ou les communes à partir d'une taxe basée sur la valeur locative, la TEOM ou est inclus dans leur budget général.

En 2008, 71 % des collectivités françaises ont prélevé directement ou par l'intermédiaire d'un groupement cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur leur territoire, ce qui représente 85 % de la population. Plaine Commune a opté pour cette taxe, certainement plus facile à mettre en œuvre, qui a coûté en moyenne 105€/an/habitant environ en 2010 pour l'agglomération (pour information, en 2009, le coût moyen au niveau national était de 124€/an/habitant mais avec beaucoup de disparités suivant les communes ou les EPCI).

La TEOM commence à avoir ses limites ; elle est injuste et ne prend pas du tout en compte le coût réel. Si on voulait être positif, on pourrait dire qu'elle revêt cependant un aspect solidaire puisque chacun paie la même chose, qu'il utilise ou qu'il n'utilise pas les services de la communauté.

L'intégration des recettes et des coûts de l'enlèvement et traitement des ordures ménagères dans le budget général ne permettrait pas forcément une meilleure lisibilité. Le rapport obligatoire annuel sur le coût et la qualité du service public (loi Barnier de 1995) donne déjà des informations précises (disponible sur le site internet de Plaine Commune/ à la rubrique déchets).

Comme indiqué dans notre contribution sur le Plan Climat Energie, le Conseil de développement insiste sur la question des déchets vers une sensibilisation des comportements éco-citoyens. Le Plan Climat Energie de Plaine Commune a pour objectif de réduire les déchets de 5kg/an/habitant dans les années à venir (objectifs du PREDMA pour 2019).

L'idée d'une taxe incitative obligatoire, s'appuyant sur une redevance (REOM) ou une taxe (TEOM) avec une part fixe et une part variable serait plus équitable. Ceci dans le but d'influer le comportement des usagers sur le tri et le volume des déchets. La tarification incitative s'appuie sur l'utilisation réelle du service, c'est-à-dire la quantité de déchets produits par foyer à l'inverse de la TEOM où le montant payé est déconnecté du service rendu.

Quatre facteurs clés de réussite pour la mise en place d'une taxe incitative :

- L'engagement politique ;
- La réalisation d'une étude préalable pour en tester la faisabilité ;
- L'expérimentation d'une zone test ;
- La définition d'une stratégie de communication.

Mais attention ! Le passage de la TEOM à la tarification incitative peut modifier les charges :

- Certains ménages paieront plus cher en tarification incitative qu'en TEOM même s'ils trient déjà leurs déchets. Pour ces usagers, l'écart de la contribution avant et après la tarification incitative est lié à la faible valeur locative de leur logement (cas des logements sociaux et des logements anciens en centre ville).
- A l'inverse, certains ménages, vont payer moins cher en tarification incitative qu'en TEOM, soit parce qu'ils vont utiliser de façon plus économe le service déchets et réduire ainsi leur facture, soit parce que ces ménages occupent des logements dont la valeur locative est élevée (les deux pouvant jouer).

**Il faut donc être très vigilant lorsqu'on met en place une redevance incitative et surtout, l'adapter individuellement en tenant compte aussi des revenus des ménages et instituer des échelles d'abattement sur la part variable.**

Les objectifs étant :

- une réduction du coût de l'impôt OM
- une meilleure prise de conscience des problèmes de l'environnement
- un engagement participatif de l'utilisateur sur la qualité du tri et la réduction de la quantité des déchets

### **Redevance spéciale**

Le bilan 2010 de Plaine Commune précise que 527 entreprises paient une redevance spéciale pour le ramassage de leurs emballages ou déchets et assimilés par la communauté d'agglomération avec la TEOM. L'augmentation significative du nombre d'entreprises commerciales, artisanales, industrielles, de services ou d'administrations signataires de la convention avec l'agglomération permettrait une augmentation de la redevance spéciale et par là une diminution plus importante de l'impôt OM des ménages.

### **Valorisation des déchets**

L'ESSEC a réalisé en 2011 une étude sur la valorisation des déchets de Plaine Commune. Quels en sont les résultats ?

## **Anne Royer sur le déneigement**

La loi oblige les riverains à déneiger et agir contre le verglas aux abords de leur propriété. Cette obligation pose problèmes sur différents points, dans les zones pavillonnaires.

1/ Pour les personnes âgées ou pour les personnes handicapées, la difficulté voire l'impossibilité physique d'effectuer ce genre d'activité qui nécessite beaucoup d'efforts par des températures basses (proche ou en dessous de 0°C). Activité qui peut se répéter tout au long de la journée, voire sur plusieurs jours.

### **Dangers**

Le déneigement comporte certains risques que le « déneigeur » évalue avant de débiter. Ces risques sont liés aux conditions climatiques, à la quantité de neige, au lieu de travail (localisation, dimension, pente, accessibilité, solidité et adhérence) et à la condition physique de la personne chargée du déneigement.

### **Déneigement manuel**

Le déneigement manuel est une activité qui demande beaucoup d'énergie car il s'agit de pousser ou soulever des quantités importantes de neige, ce qui demande beaucoup au système cardio-vasculaires.

Cet exercice vigoureux et une température froide causent tous deux une élévation de la tension artérielle et une accélération du rythme cardiaque, ils peuvent provoquer une hausse de fibrinogène, une protéine qui intervient dans la coagulation du sang, et les vaisseaux sanguins eux même changent de forme. Des études réalisées sur des victimes d'infarctus qui pelletaient de la neige, ou pratiquaient d'autres formes d'activité physique vigoureuse par température froide, ont révélé une rupture de la plaque à l'intérieur des vaisseaux sanguins. Des morceaux se sont alors déplacés vers le cœur, créant un caillot capable d'aller obstruer une artère coronaire. Chaque année des gens âgés, obèses, en mauvaise forme physique ou trop pressés subissent donc des malaises divers qui peuvent aller jusqu'à la mort.

Un bon rythme de travail pour le déneigement tient donc compte de la condition physique, des conditions climatiques et de réchauffement préalable. Le déneigeur se couvre de plusieurs couches de vêtements chauds et légers qui n'entravent pas ses mouvements et permettent à la transpiration de s'échapper. Il se chausse de bottes hydrofuges à tige haute devant assurer une bonne adhérence. Il couvre sa tête et ses oreilles sans obstruer sa vision et se munit de gants chauds. Si la température tombe en dessous des - 40 °C sans vent, ou celle de - 25°C s'il vente, la perte de chaleur est trop grande pour effectuer un tel travail.

**Question** : Comment peut on palier à ce genre de situation ?

2/ Alimentation en sel de déneigement :

Pour les personnes soucieuses de dégager leurs abords, beaucoup de difficulté pour obtenir du sel de déneigement :

- ignorance des pots de distribution, souvent éloignés et impossibles à joindre pour ceux qui ne disposent pas de véhicule, qui n'ont pas de permis de conduire, qui ont cessé de conduire pour cause d'avance en âge, par exemple « Leroy Merlin » au stade de France ou à Gennevilliers.
- Sacs de sel de 10 KG à 25 Kg, difficile voir impossible à véhiculer pour ceux qui ne sont pas motorisés.

J'ai connaissance d'une voisine âgée, allant acheter, à pied, au supermarché proche, plusieurs paquets de sel alimentaire au kilo, je vous fais grâce du coût et de l'efficacité d'une telle démarche.

**Proposition** : A partir du moment où il y a **obligation** d'action, il doit y avoir de la part du demandeur **l'offre de moyens**, à nous à y réfléchir avant l'hiver prochain

Par exemple : déposer en début de l'hiver, avant les prévisions de neige, des sac(s) de sel chez les particuliers en zone pavillonnaire avec contrôle de l'entretien des trottoirs après les chutes de neige.

Interrogation des riverains pour le non entretien des abords.

Prise en compte et aide chez les personnes âgées, par des moyens humains et mécaniques, de l'entretien de ces abords.

Revoir et adoucir le texte relatif au déneigement afin d'éviter aux personnes âgées ou handicapées d'effectuer cette tâche.

**Information :** En cas d'incident ou d'accident corporel, les assurances, ou tout du moins, mon assurance (la Macif) prend en charges, par le biais de l'assurance « responsabilité civile » les dommages causés à autrui et le remboursement, que le trottoir ai ou pas été déneigé.

Ces questions ont été posées par téléphone, auprès des services de plaine commune, par mon mari qui a obtenu comme réponse : des bacs de sable sont mis a disposition des riverains, dans les zones pavillonnaires, au bas des rues en pente,...

**Remarques :** ce qui est inexact, en ce qui concerne la rue d'Andilly, la rue d'Aulnay, la rue d'Ecouen, la rue des Bleuets, la rue Ferrer,...

Devant cette remarque, l'interlocutrice a renvoyé mon mari à une réponse ultérieure, en début de semaine suivante. Aucun appel de la part du ou des responsables de service.

Par contre il serait important de mettre les riverains « valides » devant leur obligation du déneigement qui peuvent en cas d'accident outre devant leur assurance ou pire, surtout s'ils ne sont pas assurés devant les tribunaux correctionnels et les exposer a des indemnités importantes.



## Synthèse des propositions

- Réaliser des actions et une information qui soient à la fois simples, régulières et uniformes
- Coordonner la propreté sur l'espace public et la collecte des ordures ménagères
- Coordonner tout nouvel équipement avec les équipements en poubelles
- Avoir une plus grande transversalité dans les services de Plaine Commune
- Avoir une organisation différenciée du nettoyage dans les lieux publics de fortes fréquentations (gares, Stade de France, écoles, universités, ..)
- Mettre en place une organisation spécifique liée aux nombreux chantiers
- S'interroger sur les dysfonctionnements de Plaine Commune et y remédier
- Cartographier les points durs (dépôts sauvages récurrents) pour y remédier
- Engazonner et embellir les lieux laissés à l'abandon et invitant aux dépôts sauvages
- Verbaliser plus systématiquement les contrevenants
- Adapter le choix des arbres en fonction de leur implantation sur terre ou sur trottoirs
- Informer sur le plus communautaire lié à la propreté
- Intervenir auprès des enfants dans les écoles
- Promouvoir des règles de civisme pour la propreté
- Informer sur la nouvelle obligation d'apporter les appareils électroniques et ménagers en déchetterie, suite aux décisions du Grenelle de l'Environnement
- Mettre à jour le guide de la propreté
- Informer les citoyens sur l'intérêt économique à bien jeter (pour eux) et pas seulement sur l'intérêt écologique
- Généraliser des diagnostics propreté sur le territoire avec les services ET les habitants
- Etendre la Gestion urbaine de proximité urbaine permettant l'intervention de tous les responsables concernés par la propreté à l'ensemble du territoire
- Harmoniser le nombre et la couleur des poubelles notamment du tri sélectif sur l'ensemble de Plaine Commune
- Faciliter et généraliser le tri sélectif pour tous les habitants et usagers du territoire
- Installer des poubelles de tri sélectif dans les lieux publics et les administrations pour « donner l'exemple ».
- Evaluer les colonnes enterrées avant de les généraliser
- Généraliser la collecte du verre en porte-à-porte
- Inciter les habitants qui ont un jardin à faire du compost
- Organiser la collecte des déchets verts
- Inventer un service aux personnes âgées pour faciliter l'apport volontaire en déchetterie et le déneigement devant les maisons
- Offrir une solution alternative aux personnes non motorisées pour l'accès à la déchetterie
- Mettre à disposition des commerçants ou artisans qui n'auraient aucun espace pour le tri sélectif des containers fixes (jaunes et verts) sur les quartiers
- Sensibiliser les commerçants à la propreté de l'espace public et les rappeler à l'ordre
- Assurer un suivi des déchets spéciaux et créer des lieux de stockage accompagné d'une carte des lieux de stockage et des déchetteries sur l'agglomération
- Inciter à réduire la production des déchets (suremballages, sacs plastiques ...)
- Cesser la distribution de sacs plastiques sur les marchés et intervenir auprès des fabricants pour minimiser les emballages et qu'ils soient recyclables – Evaluer les actions menées.
- Valoriser les matières recyclées : place à l'imagination et au spectacle. Ex défilé de mode, expositions de bijoux, d'objet de déco...
- Soutenir le développement de la filière économique de la récupération, du traitement et du recyclage des déchets
- Informer sur le coût global de la propreté (déchets et nettoyage)
- Concevoir la propreté comme un tout même si elle fait l'objet d'inscriptions budgétaires différentes dans les budgets de Plaine Commune